

PV du Conseil Municipal séance du 24 septembre 2024

Commune de Cahuzac

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Martine BOUSQUET pouvoir à Alexia BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE pouvoir à Francis LEDOUX

Retards : M. Simon SAFFORES arrivé pour le point 2 à 18h38.

Secrétaire de séance : M. Cédric GARCIA

La séance débute à 18h34 sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme le maire annonce qu'il convient de rajouter une délibération concernant le recrutement en cdd d'une secrétaire de mairie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024

**-1- Approbation du PV de la séance du 20/06/2024**

Le PV du 20/06/2024 vous a été transmis le 04/07/2024 et le 19/09/2024 avec les convocations.

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le PV comme Mme Emeline PAGES, la secrétaire de séance, l'a rédigé.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-2- Délibération subvention Associations : (atd Sor et pompiers humanitaires)**

Mme le maire annonce que la commune a réceptionné une demande de subvention de la part de l'association ATD SOR

Elle propose au conseil de leur accorder la somme de 100.00€

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme le maire annonce que la commune a réceptionné une demande de subvention de la part de l'association Pompiers humanitaires elle explique que leur mission principale est d'intervenir lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine offrant un soutien vital et un espoir renouvelé aux communautés touchées. L'association demande une subvention à hauteur de 5 centimes d'euros par habitants.

Mme le Maire annonce que cela représente une vingtaine d'euros.

Après délibération, l'assemblée décide d'accorder à l'unanimité 100.00€ à l'association des pompiers humanitaires.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-3- Délibération Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2025-2028 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion**

Mme le Maire annonce au conseil que la commission d'appel d'offre du CDG81 s'est réunie le 30 mai attribuant le marché d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 4 ans au groupement constitué de WILLIS TOWERS WATSON France, gestionnaire courtier, et CNP Assurance, porteur de risque,

VU le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion, transmis avec les convocations

**CONSIDERANT** l'offre tarifaire et les garanties proposées par le candidat retenu,

**Mme le Maire propose au conseil d'adhérer au contrat groupe** à compter du 01.01.2025 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2025 au 31.12.2028 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune (établissement) en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement constitué de WILLIS TOWERS WATSON France, gestionnaire courtier, et CNP Assurance, porteur de risque, déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

**Elle propose au conseil de choisir les garanties et options d'assurance suivants <sup>(2)</sup> :**

**☛ POUR LES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**

GARANTIES OPTION N°1

Tous risques 100% sans franchise par arrêt en maladie ordinaire Taux : 8.75%

**☛ POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE :**

GARANTIES OPTION N°1

Tous risques<sup>(4)</sup> sans franchise Taux 1.65 %

**-de déléguer** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2028.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.7% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion.

**Mme le Maire de mande au conseil de bien vouloir l'autoriser** à signer ladite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**-4- Délibération Recrutement et rémunération de l'agent recenseur**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population sur la commune de Cahuzac aura lieu en 2025.

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à recruter un agent recenseur.

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Les opérations de recensement seront réalisées par un administré de la commune nommé par arrêté municipal.

<b>Coût HT</b>		<b>69 770 €</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Etat -Fonds Verts (sans dépenses imprévues soit sur un total de dépenses 63 427€HT )	Sollicité	25 371€	36%
Autre subvention État (à préciser)			
Conseil régional	Sollicité	13 954 €	20%
Conseil départemental	Sollicité	13 954 €	20%
Fonds européens (à préciser)			
<b>Sous-total</b>			<b>80%</b>
Autofinancement		16 491 €	24%
<b>Coût HT</b>		<b>69 770 €</b>	<b>100%</b>

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### -10- Délibérations admission en non-valeur

Mme le maire annonce que suite à la réception de la délibération 27-2024 le trésorier demande au conseil de justifier ce refus d'admission en non-valeur sur les budgets 04921 et de préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

Elle propose donc de continuer le recouvrement de ces créances en collaboration avec le service administratif de la mairie qui relancera les administrés et proposera des échéanciers afin de recouvrer ces créances en collaboration avec le trésorier.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### -11- Points divers

- Travaux :

- Devis nettoyage Bories Grande :
  - Ets Bardou : devis présenté à l'ensemble des élus
  - Ets Lauragaise des travaux publics : en attente de réception

Mme le Maire propose aux élus de leur transmettre le devis dès réception, pour avoir leur avis sur l'entreprise à retenir.

- Devis entretien espaces verts
  - Esat : jardins partagés (mobiliers +plantation arbres fruitiers) : les devis sont approuvés par l'assemblée et signés par Mme le maire
  - VILL'UP CREATIONS : devis concernant l'entretien des jardins partagés, de la STEP, des terrains du lotissement, des cheminements doux du cimetière vers la Borie Grande et du parc Comba, de la Borie Grande (entre 6 et 12 passages par an)

- Maisons 2 logements

- Agence IARD : Mme le maire présente les deux options de mise en gestion du bien au conseil, à l'unanimité le conseil s'accorde pour retenir l'option à 78.00€ mensuel ne prenant pas en compte les impayés de loyer.

Madame le Maire propose au conseil municipal de baser sa rémunération, sur la base de la dotation forfaitaire de l'INSEE. Le calcul s'effectuera conformément aux montants unitaires pour 2025 multiplié par le nombre d'habitant et le nombre de logement.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-5- Délibération approbation du rapport CLECT 5**

Madame le maire indique qu'avec les convocations a été transmis le rapport de la CLECT 5 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Après la présentation de ce rapport, elle propose au Conseil de l'approuver.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-6- Délibération pour élargir la convention des jardins partagés aux communes voisines**

Madame le maire explique au conseil qu'il reste des emplacements de jardins partagés, elle propose donc au conseil d'élargir la convention aux administrés des communes voisines.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-7- Délibération pour procéder au bornage lotissement division parcellaire**

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à faire effectuer le bornage pour la division parcellaire des parcelles du lotissement des vignes qui permettra à la commune de construire un troisième logement.

Après délibération et consultation du plan de la parcelle le conseil à l'unanimité approuve le bornage.

M. Jean-Luc IMART se propose de venir aider les adjoints à effectuer celui-ci.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-8- Délibération Plan de financement de la réhabilitation énergétique des deux logements communaux**

Madame le maire explique au conseil que la Préfecture à demander de modifier le plan de financement car le FOND VERT ne prend pas en compte les dépenses imprévues, il convient donc d'ajuster le plan de financement en tenant compte de cet élément.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le nouveau plan de financement prenant en compte la demande de modification de la préfecture

<b>Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac</b>	
<b>Intitulé du projet : Réhabilitation énergétique de deux logements communaux</b>	
<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
Pompe à chaleur	4 120 €
Electricité	14 922 €
Menuiserie	30 086 €
Isolation	14 299 €
Imprévus	6 343 €

pas d'accord  
avec cette rédaction  
~~Parquet~~

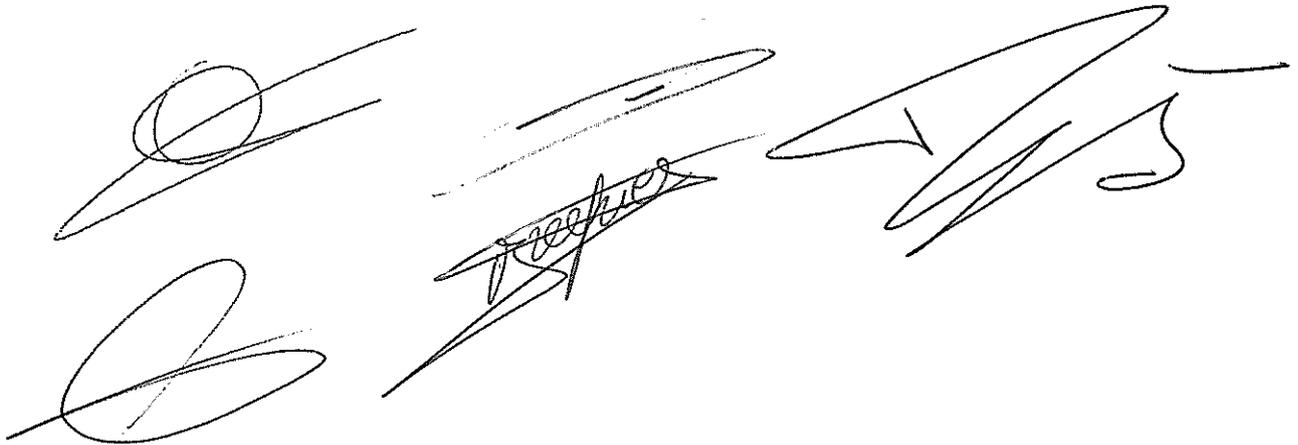
- Entretien et réparation local poubelle
  - Bourg centre
  - Lotissement des Vignes (demande de déplacement sur le terrain appartenant à la commune au bout de l'impasse du parc)
  - Janardarié

Le conseil valide l'ensemble de ces déplacements.

- Fibre : délégation à Emeline pour être l'interlocutrice des administrés Mairie vers Tarn Fibre
- Point fête de Cahuzac : M. SAFFORES donne lecture du coût de la fête de Cahuzac, et annonce un coût global de 1470.00€ TTC.
- Création de 3 logements communaux : Tarn Habitat, Korian à l'unanimité le conseil autorise Mme le maire à se mettre en contact avec Korian.

La séance est clôturée à 19h55.

Le secrétaire de séance : Cédric GARCIA



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024



ID : 081-218100493-20241015-DELIB\_51\_2024-DE